



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Clara Schaffter (V'L), qui était également membre suppléant de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'un·e candidat·e par M. Vincent Vouillamoz au nom du groupe Vert'libéral, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Virginie Cavalli (V'L) comme membre suppléant de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président

La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Clara Schaffer (V'L), qui était également membre de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un·e candidat·e par Mme Virginie Cavalli au nom du groupe Vert'libéral, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Jean-Blaise Kalala (V'L) comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Virginie Cavalli : « Lausanne, ville riche en échanges scolaires trans-Röstigraben » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président

La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Patrizia Mori : « Les batraciens sont-ils homosexuels ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président

La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Mountazar Jaffar : « Lausanne - Israël : quelles relations ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président

La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

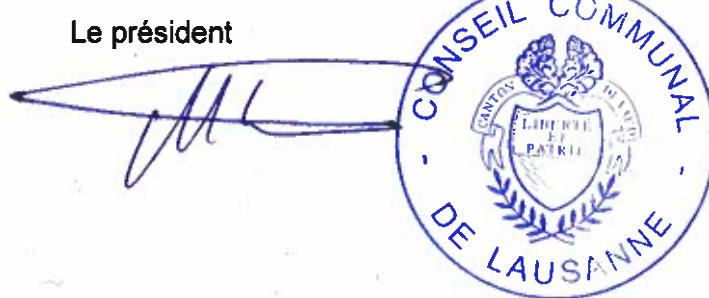
- vu l'interpellation de M. Paulraj Kanthia et consorts : « Face aux dangers liés à la montée de l'antisémitisme à Lausanne » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président



A blue ink signature of the president, pointing towards the circular seal.

La secrétaire adjointe



A blue ink signature of the deputy secretary, positioned next to the circular seal.





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Maurane Vouga : « Agressions dans les hébergements d'urgence de la ville où en est-on ? »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président

La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Samuel de Vargas et consorts « Une part des recettes des vignobles lausannois alimente-t-elle les réseaux anthroposophiques ? »
 - vu la réponse municipale ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
- de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

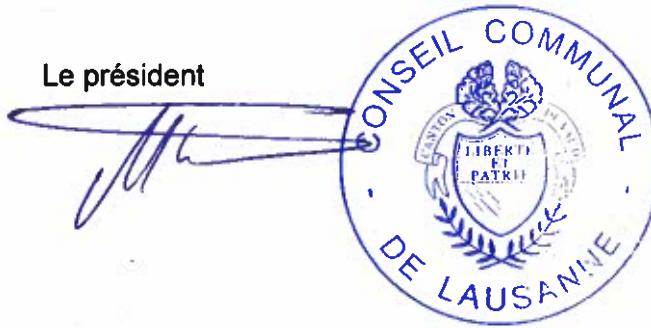
- vu le postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer «« Pour une accessibilité de l'animation socioculturelle et des centres de quartier par les personnes à mobilité réduite » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Accessibilité des bâtiments scolaires aux personnes à mobilité réduite : pour un rapport sur l'état des lieux, sur une planification des travaux, sur les mesures transitoires mises en place » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président

La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/46 de la Municipalité, du 13 novembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser le concept d'exploitation du camping de Vidy tel que développé dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit de superficie distinct et permanent, grevant le bien-fonds n° 4500, en faveur de la Société Camping Lodge Lausanne SA, pour permettre, après rénovation, l'exploitation du camping de Vidy ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 6'000'000.- destiné à financer les infrastructures et les assainissements nécessaires ;
4. de porter la somme de CHF 4'800'000.- à l'actif du bilan, rubrique « immeubles du patrimoine financier de la Bourse communale » à titre de travaux à plus-value découlant du crédit mentionné sous chiffre 3 ;
5. d'amortir annuellement, en fonction de l'évolution des travaux, le solde du crédit mentionné sous chiffre 3 au titre de travaux d'entretien différé par le budget du Service des gérances, rubrique n° 29.330 ;
6. de faire figurer sous la rubrique 29.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 3.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/14 de la Municipalité, du 30 avril 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse au postulat de Mme Denise Gemesio et consorts « Pour sécuriser le chemin des écoliers des Fiches Nord en direction de l'EP de Coteau-Fleuri » ;
2. d'accepter la réponse au postulat de M. Samuel de Vargas « Un coup de neuf pour la balade de la Vuachère ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président

La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/47 de la Municipalité, du 13 novembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de valider le programme Digital Workplace pour les années 2026 à 2028 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'659'000.- destiné à financer le programme Digital Workplace ;
3. d'amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 2 par les rubriques du budget de fonctionnement 32.331 du Service d'organisation et d'informatique, 45.331 des Services Partagés et 21.331, centres de coûts eau potable (210) et évacuation (211), du Service de l'eau ;
4. de faire figurer, sur les rubriques 32.390 du Service d'organisation et d'informatique, 45.322 des Services Partagés et 21.390, centres de coûts eau potable (210) et évacuation (211), du Service de l'eau, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'approuver la réponse au postulat de M. Mathias Paquier et consorts « Généralisation du télétravail : Donnons-nous les moyens ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président

La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Laurent Guidetti et consorts « Pour des transports publics efficaces sans attendre le M3 » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73, litt. a) du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Alexandra Gerber et consorts « Comment réduire la part des surfaces imperméables à Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que les cartes des surfaces imperméables et perméables soient rendues publiques. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité augmente la cadence de la désimperméabilisation sur le domaine public et sur ses propres terrains, notamment dans les quartiers les plus denses de la ville »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité développe une stratégie pour convertir au minimum 60% des places de stationnement privées (ou des surfaces équivalentes du domaine privé) en surfaces perméables, végétalisées ou arborisées d'ici 2060, comme prévu par la modélisation climatique commandée par la Ville en juin 2024 »

la résolution de M. Socchi, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité désimperméabilise les sols en utilisant les stratégies les plus écologiques existantes (comme les exemples offerts par « Wagon Landscaping ») ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe

